



Conseil national
de l'information statistique

Commission

Systeme financier et financement de l'économie

19 mai 2016

Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité

ENQUÊTE SUR LES CRÉANCES ET DETTES COMMERCIALES DÉTENUES PAR LES ENTREPRISES
NON FINANCIÈRES RÉSIDENTES VIS-À-VIS D'ENTREPRISES NON RÉSIDENTES [2](#)

ENQUÊTE SUR LES CRÉANCES ET DETTES FINANCIÈRES DÉTENUES PAR LES ENTREPRISES
NON FINANCIÈRES RÉSIDENTES AUPRÈS DE LEURS PARTENAIRES NON RÉSIDENTS [6](#)

ENQUÊTE SUR LES CRÉANCES ET DETTES COMMERCIALES DÉTENUES PAR LES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES RÉSIDENTES VIS-À-VIS D'ENTREPRISES NON RÉSIDENTES

(ECO)

FICHE DE PRÉSENTATION POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les créances et les dettes commerciales détenues par les entreprises résidentes vis-à-vis d'entreprises non résidentes, dite enquête ECO.

2. Service producteur

Le Service des Enquêtes sur les Opérations Internationales des Entreprises (SEOIE) est en charge :

- de la conception de l'enquête,
- de la collecte des données à l'agrégation et l'extrapolation des résultats.
- du calcul des flux d'investissements (dérivés des encours obtenus après extrapolation) entre entreprises non affiliées au même groupe.

Le Service des Investissements Directs (SID) assure :

- Le calcul des flux d'investissements (dérivés des encours obtenus après extrapolation) entre entreprises affiliées au même groupe,
- l'agrégation de ces flux avec ceux des investissements directs (en capital social ou via des prêts intra-groupes).

Ces deux services sont rattachés à la Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles (DESS) de la Direction Générale des Statistiques (DGS) de la Banque de France.

3. Service réalisant la collecte

La collecte est assurée par les agents du SEOIE.

4. Historique de l'enquête

L'enquête a obtenu une première fois l'avis d'opportunité et de conformité en 2006 sous le nom d'enquête E84. En 2011, le label d'intérêt général et de qualité statistique avec caractère obligatoire a été renouvelé pour une durée de cinq ans, sous le nom actuel d'enquête ECO.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête E84 a été conduite trimestriellement entre 2007 et 2011 auprès d'un échantillon d'environ 740 entreprises déclarant aux Douanes un montant d'importations ou d'exportations supérieur à 4,5 millions d'euros.

À partir du T4 2011, l'enquête ECO a pris sa suite auprès d'un échantillon de 871 entreprises interrogées trimestriellement et 970 entreprises interrogées annuellement. L'échantillon trimestriel est constitué des entreprises présentant les montants les plus importants d'échanges douaniers. L'échantillon annuel est le résultat d'un sondage aléatoire stratifié tiré parmi les entreprises réalisant plus de 4,5 millions d'euros d'importations ou d'exportations. Ces deux échantillons s'ajoutent à celui des entreprises relevant du régime de la Déclaration Directe Générale (DDG), redevables trimestriellement de l'enquête ECO.

Un échantillon complémentaire ponctuel de 300 entreprises réalisant des importations ou exportations pour un montant non nul et inférieur à 4,5 millions d'euros a par ailleurs été interrogé en 2015 sur l'année de référence 2014. Cet échantillon résulte également d'un sondage aléatoire stratifié sur le modèle de l'échantillon annuel.

Sur l'année de référence 2014, le taux de retour à l'enquête est de 69% pour les échantillons trimestriels et annuels, et de 65 % pour l'échantillon complémentaire.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour objectif de fournir des estimations d'encours et de flux de créances et dettes commerciales des entreprises résidentes vis-à-vis d'entreprises non résidentes afin de les intégrer dans la Balance des Paiements et la position extérieure de la France. Les montants renseignés concernent

quatre postes du bilan des entreprises : créances clients, dettes fournisseurs, avances et acomptes versés ou reçus.

Ces informations doivent être ventilées selon le pays de résidence de la contrepartie, la monnaie dans laquelle est libellée la créance / la dette. Depuis le passage à ECO, l'unité légale interrogée doit par ailleurs ventiler les encours déclarés selon que la contrepartie appartient au même groupe qu'elle ou non.

Les échanges entre sociétés affiliées au même groupe alimentent la ligne « investissements directs » de la balance des paiements et de la position extérieure de la France, les autres échanges relèvent quant à eux des « autres investissements ».

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête a été conçue par la Banque de France dans le seul but de fournir les informations nécessaires à l'alimentation des lignes concernées de la Balance des Paiements et de la position extérieure de la France.

L'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure constitue une mission confiée par l'État à la Banque de France (article L141-6 du Code monétaire et financier), en conformité avec :

- les normes statistiques internationales et notamment le 6^{ème} manuel de balance des paiements édité par le FMI,
- les besoins de la balance des paiements de la zone euro, tels que définis par la Guideline BCE 2011/23 sur les statistiques externes, amendée par la Guideline 2013/25,
- les besoins de la balance des paiements de l'Union européenne, tels que définis par le règlement UE 2533/98.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Aucune information alternative permettant d'identifier ce type d'opérations vis-à-vis des seuls non-résidents n'est disponible.

9. Insertion dans un système d'information

En complément des entreprises redevables au titre de la Déclaration Directe Générale (DDG), l'enquête comporte deux échantillons : un échantillon trimestriel intégrant les entreprises réalisant les plus importants montants d'exportations ou d'importations, et un échantillon annuel tiré aléatoirement dans la base de sondage filtrée des entreprises interrogées trimestriellement. Les résultats de l'échantillon annuel permettent de compléter ceux issus du volet trimestriel.

Pour la définition de ces échantillons, il est fait usage :

- du répertoire SIRUS (Insee),
- des fichiers des données individuelles relatifs aux échanges de biens avec l'extérieur, et aux échanges de services avec les pays de l'Union européenne (Douane).
- des fichiers LIFI sur les liens financiers entre les entreprises (Insee),
- des données financières figurant dans les bases FIBEN (Banque de France) et ESANE (Insee).

La balance des paiements de la France fait l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Banque de France. Les données de la balance des paiements sont par ailleurs intégrées dans les statistiques des organismes internationaux (BCE, Eurostat, FMI, OCDE) et utilisées pour la confection des comptes nationaux par l'Insee.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête porte uniquement sur les entreprises non financières résidentes, interrogées au niveau des unités légales identifiées au moyen de leur code SIREN.

11. Champ de l'enquête

Tous les secteurs d'activité, hormis ceux des administrations publiques, des activités financières et d'assurance, celles exercées par les ménages en tant qu'employeurs ou les activités extraterritoriales, font partie du champ de l'enquête.

Les entreprises sont interrogées sur la base des informations figurant dans leurs comptes sociaux.

12. **Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique couvre l'ensemble du territoire français, y compris les DOM.

13. **Bases de sondage, échantillonnage** (taille de l'échantillon)

L'échantillon est issu de la population présente dans les fichiers transmis par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (échanges internationaux de biens et échanges de services vers l'UE) dont les importations ou exportations dépassent 4,5 millions d'euros.

Les entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête trimestrielle sont sélectionnées dans la base de sondage. Sont retenues les 871 entreprises réalisant les plus gros montants d'échanges (exportations ou d'importations) avec l'étranger.

Les entreprises figurant dans l'échantillon annuel sont tirées aléatoirement selon un plan de sondage stratifié (selon l'appartenance ou non à un groupe international, croisée avec le montant total des importations et exportations réalisés au cours de l'année passée) dans la base de sondage filtrée des entreprises interrogées trimestriellement. L'échantillon ainsi constitué (970 entreprises) est renouvelé par quart tous les ans.

NB : Les tailles d'échantillon présentées ici reflètent le dispositif actuel. Des réflexions sont en cours pour diminuer la taille des échantillons ECO et augmenter celle des échantillons EFI. Les tailles définitives des échantillons figureront dans le dossier de présentation au comité du label.

14. **Mode de collecte**

Les entreprises enquêtées sont contactées par courrier. Les informations contenues dans la base SIRUS ou la base FIBEN sont utilisées pour déterminer leur adresse postale.

La collecte s'effectue via le site internet sécurisé de la Banque de France sur lequel un espace dédié à l'enquête est accessible à l'aide d'identifiants et de mots de passe communiqués dans le courrier envoyé en début de campagne.

15. **Date** (même approximative) **et périodicité de la collecte**

Enquête trimestrielle : début de la collecte chaque trimestre civil (janvier, avril, juillet, octobre), portant sur les données d'encours à la fin du trimestre précédent, avec une date limite de déclaration fixée en fin de mois (31 janvier, 30 avril, 31 juillet, 31 octobre).

Enquête annuelle : démarrage de la collecte mi-mars de chaque année avec une date limite de remise fixée à fin avril de cette même année.

16. **Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête**

Le temps de réponse médian à l'enquête estimé d'après les déclarations à la vague 2014 s'élève à 95 minutes pour les entreprises de l'échantillon annuel et 135 minutes par vague pour les entreprises de l'échantillon trimestriel (ces dernières ayant généralement un nombre plus important d'opérations à déclarer).

Les deux contraintes imposées à l'enquête sont le respect des délais de déclaration ainsi que du mode de déclaration (formulaire à remplir en ligne ou remise d'un fichier dont le format est compatible avec le format attendu).

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi**

Un comité de concertation réunira les représentants des entreprises interrogées, des utilisateurs des données, des fédérations professionnelles et des organisations syndicales.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique
1 - Alimentation de processus aval : <i>Comptes nationaux financiers, Eurostat, balance des paiements de l'UE et zone euro</i>	Périodes de publication des différentes versions de la balance des paiements et de la position extérieure de la France	France entière
2- Données détaillées : <i>Bases de données, fichiers détail, tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...</i>	Données trimestrielles transmises à la BCE et à Eurostat	France entière

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est réalisée en interne à la Banque de France.

Coûts de conception : 0,25 EATP cadre A

Coûts de préparation : 0,25 EATP cadre A

Coûts de traitements : 0,25 EATP cadre A

Coûts de communication : 1 500 € (hors EATP)

Coûts de collecte :

- Cadre A : 0,5 EATP*
- Cadre B : 1,5 EATP*

ENQUÊTE SUR LES CRÉANCES ET DETTES FINANCIÈRES DÉTENUES PAR LES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES RÉSIDENTES AUPRÈS DE LEURS PARTENAIRES NON RÉSIDENTS

(EFI)

FICHE DE PRÉSENTATION POUR EXAMEN D'OPPORTUNITÉ

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les créances et les dettes financières détenues par les entreprises non financières résidentes auprès de leurs partenaires non-résidents, dite enquête EFI.

2. Service producteur

Le Service des Enquêtes sur les Opérations Internationales des Entreprises (SEOIE) est en charge :

- de la conception de l'enquête,
- de la collecte des données à l'agrégation et l'extrapolation des résultats,
- du calcul des flux d'investissements (dérivés des encours obtenus après extrapolation) entre entreprises non affiliées au même groupe.

Le Service des Investissements Directs (SID) assure :

- Le calcul des flux d'investissements (dérivés des encours obtenus après extrapolation) entre entreprises affiliées au même groupe,
- l'agrégation de ces flux avec ceux des investissements directs (en capital social ou via des crédits commerciaux).

Ces deux services sont rattachés à la Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles (DESS) de la Direction Générale des Statistiques (DGS) de la Banque de France.

3. Service réalisant la collecte

La collecte est assurée par les agents du pôle collecte du SEOIE.

4. Historique de l'enquête

Dans sa version actuelle, l'enquête EFI a obtenu en 2011 le label d'intérêt général et de qualité statistique avec caractère obligatoire pour une durée de cinq ans.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Depuis 2011, l'enquête EFI est réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises interrogées trimestriellement, et d'un échantillon d'entreprises interrogées annuellement. L'échantillon trimestriel est constitué des entreprises dont les encours de prêts ou d'emprunts avec des affiliés non-résidents sont supérieurs à 50 millions d'euros, soit 574 entreprises recensées en 2015, hormis les entreprises relevant du régime de la Déclaration Directe Générale (DDG). L'échantillon annuel est le résultat d'un sondage aléatoire stratifié tiré parmi les entreprises dont les encours de prêts ou d'emprunts avec des affiliés (résidents et non-résidents) sont supérieurs à 15 millions d'euros (1 145 entreprises en 2015).

Un échantillon complémentaire ponctuel de 300 entreprises détenant des encours de prêts ou d'emprunts avec des affiliés (résidents et non-résidents) non nuls et inférieurs à 15 millions d'euros est par ailleurs interrogé en 2016. Cet échantillon résulte également d'un sondage aléatoire stratifié sur le modèle de l'échantillon annuel.

Sur l'année de référence 2014, le taux de retour à l'enquête est de 77 % pour l'échantillon trimestriel et 70 % pour l'échantillon annuel.

6. Objectifs généraux de l'enquête et principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour objectif de fournir des estimations d'encours et de flux de créances et dettes financières détenues par des entreprises non financières résidentes auprès de partenaires non-résidents afin de les intégrer dans la Balance des Paiements et la position extérieure de la France.

Une décomposition des postes entre encours détenus auprès d'entreprises affiliées et encours détenus auprès d'entreprises non affiliées est demandée. Ceci permet de renseigner les lignes « investissements directs » et « autres investissements » de la balance des paiements et de la position extérieure de la

France. Ces informations doivent être ventilées selon le pays de résidence de la contrepartie, et la monnaie dans laquelle est libellée la créance / la dette.

De plus, une information générale (sans ventilation par pays et par monnaie) sur les produits et charges d'intérêts perçus ou versés auprès d'entreprises affiliées (uniquement) est également demandée. Cette information permet d'alimenter la sous-rubrique « intérêts » de la ligne « revenus des investissements directs » de la Balance des Paiements.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête a été conçue par la Banque de France dans le seul but de fournir les informations nécessaires à l'alimentation des lignes concernées de la Balance des Paiements et de la position extérieure de la France.

L'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure constitue une mission confiée par l'État à la Banque de France (article L141-6 du Code monétaire et financier), en conformité avec :

- les normes statistiques internationales et notamment le 6^{ème} manuel de balance des paiements édité par le FMI,
- les besoins de la balance des paiements de la zone euro, tels que définis par la Guideline BCE 2011/23 sur les statistiques externes, amendée par la Guideline 2013/25,
- les besoins de la balance des paiements de l'Union européenne, tels que définis par le règlement UE 2533/98.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Aucune information alternative permettant d'identifier ce type d'opérations vis-à-vis des seuls non-résidents n'est disponible.

9. Insertion dans un système d'information

En complément des entreprises redevables au titre de la Déclaration Directe Générale (DDG), l'enquête comporte deux échantillons : un échantillon trimestriel intégrant les entreprises détenant les encours de prêts et emprunts les plus élevés auprès d'entreprises non résidentes, et un échantillon annuel composé d'un échantillon tiré aléatoirement dans la base de sondage filtrée des entreprises interrogées trimestriellement. Les résultats de l'échantillon annuel permettent de compléter ceux issus du volet trimestriel.

Pour la définition de ces échantillons, il est fait usage :

- du répertoire SIRUS (Insee),
- des fichiers LIFI sur les liens financiers entre les entreprises (Insee),
- des données financières figurant dans les bases FIBEN (Banque de France) et ESANE (Insee).

La balance des paiements de la France fait l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Banque de France. Les données de la balance des paiements sont par ailleurs intégrées dans les statistiques des organismes internationaux (BCE, Eurostat, FMI, OCDE) et utilisées pour la confection des comptes nationaux par l'Insee.

10. Unité(s) statistique(s)

L'enquête porte uniquement sur les entreprises non financières résidentes, interrogées au niveau des unités légales identifiées au moyen de leur code SIREN.

11. Champ de l'enquête

Tous les secteurs d'activité, hormis ceux des administrations publiques, des activités financières, celles exercées par les ménages en tant qu'employeurs ou les activités extraterritoriales, font partie du champ de l'enquête.

Les entreprises sont interrogées sur la base des informations figurant dans leurs comptes sociaux.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique couvre l'ensemble du territoire français, y compris les DOM.

13. **Bases de sondage, échantillonnage** (taille de l'échantillon)

L'échantillon est issu de la population présente à la fois dans la base des liaisons financières de l'Insee (LIFI), le fichier SIRUS et les fichiers FIBEN et ESANE. S'y adjoignent les entreprises soumises à la Déclaration Directe Générale.

Les entreprises interrogées trimestriellement sont sélectionnées à partir des résultats de l'enquête précédente. Sont retenues les 600 entreprises environ dont les postes de créances ou dettes financières déclarées à l'enquête dépassent 50 millions d'euros, ainsi que celles qui n'auront pas répondu à l'enquête et pour lesquelles des déclarations antérieures laissent supposer qu'elles pourraient avoir des créances ou dettes financières supérieures à ce montant.

Les entreprises figurant dans l'échantillon annuel sont sélectionnées par tirage aléatoire stratifié (selon la nationalité du groupe d'appartenance croisée avec le montant total des encours de créances et de dettes financières avec des résidents et des non-résidents) dans la base de sondage filtrées des entreprises interrogées trimestriellement. L'échantillon ainsi constitué (1 100 entreprises environ) est renouvelé par quart tous les ans.

NB : Les tailles d'échantillon présentées ici reflètent le dispositif actuel. Des réflexions sont en cours pour diminuer la taille des échantillons ECO et augmenter celle des échantillons EFI. Les tailles définitives des échantillons figureront dans le dossier de présentation au comité du label.

14. **Mode de collecte**

Les entreprises enquêtées sont contactées par courrier. Les informations contenues dans la base SIRUS ou la base FIBEN sont utilisées pour identifier leur adresse postale.

La collecte s'effectuera via le site internet sécurisé de la Banque de France sur lequel un espace dédié à l'enquête est accessible à l'aide d'identifiants et de mots de passe communiqués dans le courrier envoyé en début de campagne.

15. **Date** (même approximative) **et périodicité de la collecte**

Enquête trimestrielle : début de la collecte chaque trimestre civil (janvier, avril, juillet, octobre), portant sur les données d'encours à la fin du trimestre précédent, avec une date limite de déclaration fixée en fin de mois (31 janvier, 30 avril, 31 juillet, 31 octobre).

Enquête annuelle : démarrage de la collecte mi-mars de chaque année avec une date limite de remise fixée à fin avril de cette même année.

16. **Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté**

Le temps de réponse médian à l'enquête estimé d'après les déclarations à la vague 2014 s'élève à 20 minutes pour les entreprises de l'échantillon annuel et 35 minutes par trimestre pour les entreprises de l'échantillon trimestriel (ces dernières ayant généralement un nombre plus important d'opérations à déclarer).

Les deux contraintes imposées à l'enquêté sont le respect des délais de déclaration ainsi que du mode de déclaration (formulaire à remplir en ligne ou remise d'un fichier dont le format est compatible avec le format attendu).

17. **Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi**

Un comité de concertation réunira les représentants des entreprises interrogées, des utilisateurs des données, des fédérations professionnelles et des organisations syndicales.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique
1 - Alimentation de processus aval : <i>Comptes nationaux financiers, Eurostat, balance des paiements de l'UE et zone euro</i>	Périodes de publication des différentes versions de la balance des paiements et de la position extérieure de la France	France entière
2- Données détaillées : <i>Bases de données, fichiers détail, tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...</i>	Données trimestrielles transmises à la BCE et à Eurostat	France entière

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête est réalisée en interne à la Banque de France.

Coûts de conception : 0,25 EATP cadre A

Coûts de préparation : 0,25 EATP cadre A

Coûts de traitements : 0,25 EATP cadre A

Coûts de communication : 1 500 € (hors EATP)

Coûts de collecte :

- Cadre A : 0,5 EATP*
- Cadre B : 1,5 EATP*